

L'Inf'Eau

des rivières du Beaujolais

>> ÉDITO



Nous voici à l'heure du **bilan du premier contrat de rivières du Beaujolais** porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB). Pendant 7 années, plus de 70 actions ont été mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement et la qualité de nos rivières, des eaux souterraines et des zones humides du Beaujolais.

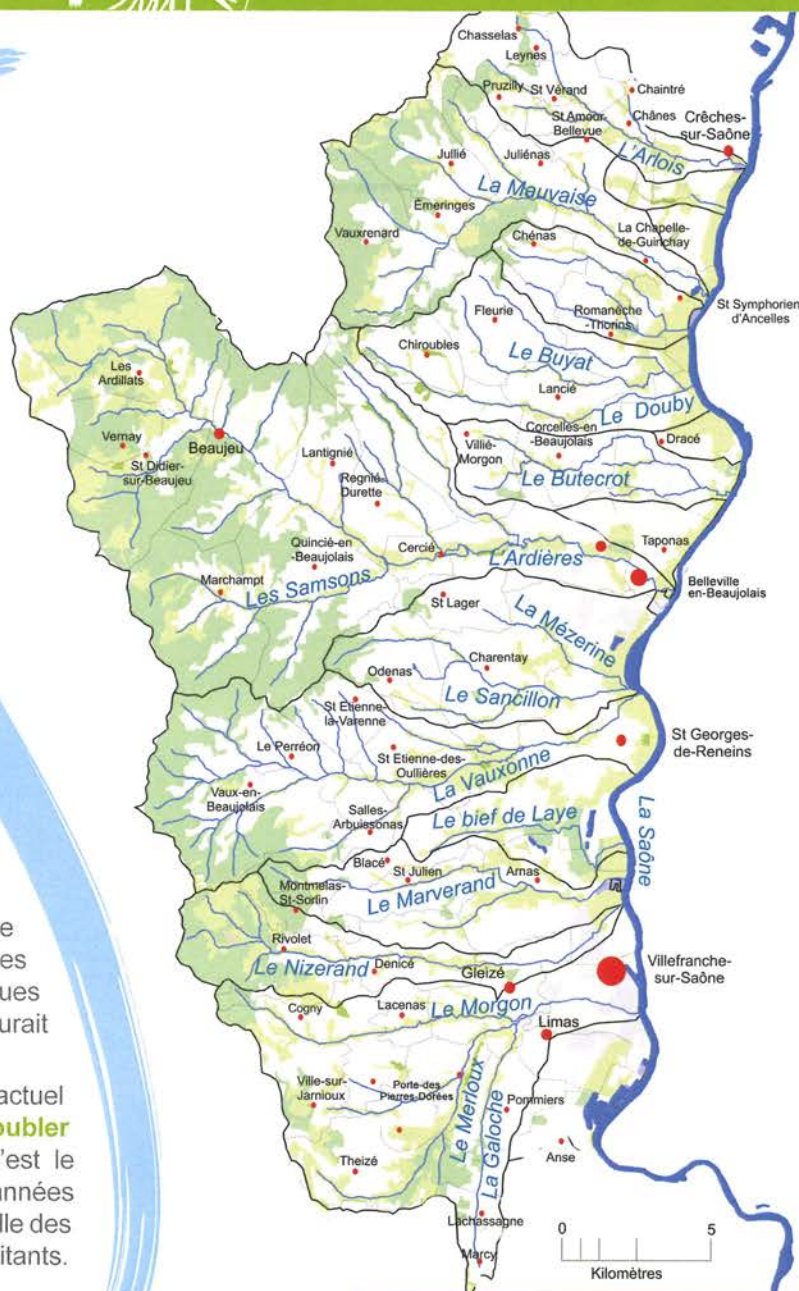
À travers ces quelques pages, vous trouverez, par thématique, des réalisations dont nous sommes fiers. Elles contribuent à l'atteinte du bon état écologique et à un meilleur fonctionnement de nos rivières.

Ces 7 années riches en travaux, échanges et sensibilisation ont créé une véritable dynamique de territoire autour de l'eau et une prise de conscience accrue de sa fragilité. Je tiens à ce titre à remercier les élus, les agents des collectivités ainsi que les partenaires techniques et financiers sans qui ce contrat de rivières n'aurait jamais vu le jour.

Le chantier n'est pas terminé. Dans le contexte actuel de changement climatique, **il nous faut redoubler d'efforts pour la qualité de nos rivières**. C'est le souhait du SMRB de poursuivre ces prochaines années une politique publique de l'eau cohérente à l'échelle des bassins hydrographiques et tournée vers ses habitants.

Je souhaite à tous une bonne lecture !

Jacky MENICHON,
Maire de Lancié
Président du Syndicat Mixte
des Rivières du Beaujolais



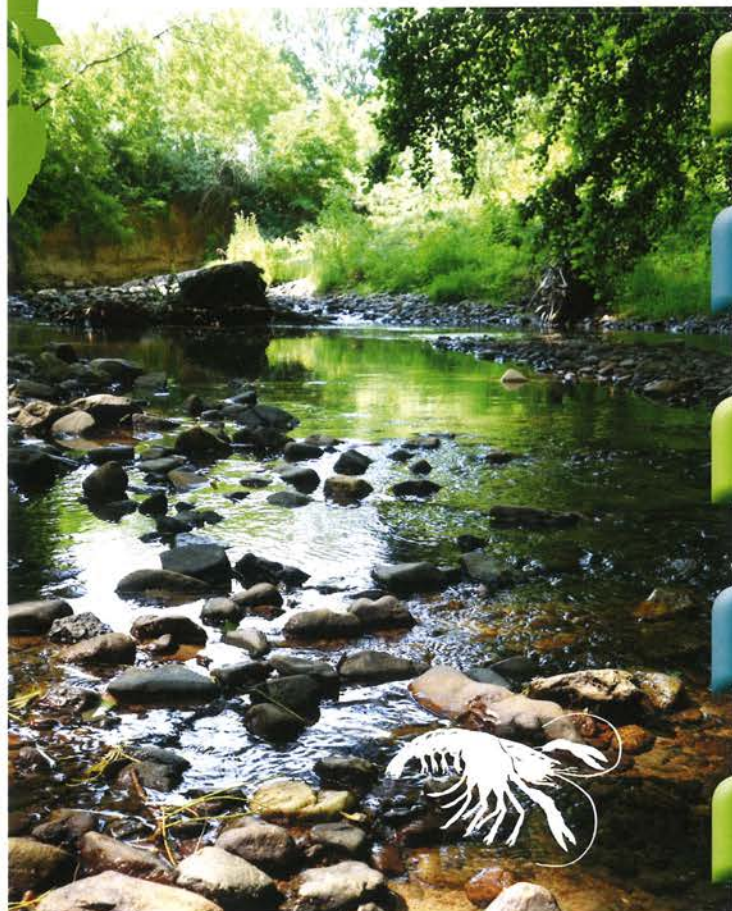
sommaire

- >> Le Contrat de Rivières en chiffres
- >> Entretien des berges des rivières
- >> Restaurer les milieux aquatiques
- >> Améliorer la qualité de l'eau
- >> Réduire les risques d'inondation
- >> Sensibiliser les habitants



>> Le Contrat de Rivières

> EN CHIFFRES ET EN IMAGES



60 communes



130 000
habitants



600 km²
de territoire



500 km
de rivières



19 000 000 €
de travaux



2 390

jours d'entretien
de la végétation des berges



79

opérations
engagées ou réalisées



11 km

de berges restaurées
par des techniques de
génie végétal



17 km

de continuité
piscicole retrouvée



17 communes
signataires de la
Charte Zéro Phyto



+ de
6000
ENFANTS

239 classes
primaires sensibilisées
à la richesse des
milieux aquatiques



50 %

d'aides financières
apportées par l'Agence
de l'Eau, les Régions
et les Départements



>> Entretien des berges des rivières



L'une des missions du Syndicat est l'entretien des berges des cours d'eau et sa végétation qu'on appelle la ripisylve.

La ripisylve est essentielle pour la bonne santé d'une rivière ! Elle limite le réchauffement de l'eau et atténue l'érosion des berges. La végétation rivulaire filtre également certains polluants, diminue l'effet des crues et abrite des zones de reproduction et d'habitat de la faune aquatique.

Quotidiennement, des agents en insertion interviennent sur les **500 km de cours d'eau** du Beaujolais pour abattre des espèces vieillissantes ou invasives comme la Renouée du Japon, pour replanter des essences autochtones comme **le saule** ou **l'aulne**, ou pour réaliser des **travaux de génie végétal**.

Le SMRB veille aussi à **supprimer les embâcles** - accumulation de bois morts en rivières - dans les secteurs urbanisés ou près des ouvrages d'art pour limiter les risques d'inondation en cas de crues.



LE GÉNIE VÉGÉTAL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il désigne la mise en œuvre de techniques utilisant les végétaux vivants et leurs propriétés mécaniques et biologiques.

Depuis 2012, le SMRB a restauré plus de **10 km de berges** grâce au génie végétal. Tressage, fascinage, lits de plants et plançons, caissons végétalisés, peignes, épis, couches de branches à rejets, sont autant de techniques complémentaires utilisées par nos équipes pour répondre aux problèmes d'érosion des berges et de reconstitution d'un corridor forestier durable (ripisylve).



JE SUIS PROPRIÉTAIRE RIVERAIN D'UN COURS D'EAU : QUELS SONT MES DEVOIRS ET OBLIGATIONS ?

Sur les cours d'eau non domaniaux, le riverain est propriétaire de la berge et du fond du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit. (cf. article L215-14 du Code de l'Environnement)

Lorsque l'intérêt général le justifie, le SMRB peut intervenir en propriété privée pour réaliser des travaux d'entretien (via une convention avec le propriétaire). Mais cela ne décharge pas le propriétaire de ses responsabilités.

Besoin d'infos complémentaires ? Rendez-vous sur : www.rivieresdubeaujolais.fr

> DES AGRICULTEURS S'ENGAGENT

>> Pour limiter les impacts du piétinement bovin et équidé sur nos cours d'eau !

Berges piétinées et érodées, végétation inexistante, lit du cours d'eau colmaté, risques de pollutions organiques et bactériologiques, les bovins et équidés peuvent affecter la qualité de l'eau et de ses berges.

Pour y remédier, le SMRB a proposé dans le cadre du contrat de rivières, des solutions aux exploitants pour améliorer la qualité de nos rivières.

6 km
de clôtures

Depuis 2012, plus de **6 km de clôtures** ont été posées le long des cours d'eau pour empêcher la divagation du bétail et permettre à la végétation de repartir sur les berges.

Des travaux réalisés par le SMRB en 2014 sur le ruisseau du Morgon à Cogny ont permis la pose de clôtures et la reconstitution d'une ripisylve, composée principalement d'essences comme l'aulne et le frêne. Le bétail a dorénavant accès à une eau saine grâce à un abreuvoir au fil de l'eau.

Une étude en cours, menée par le Syndicat, permettra de définir d'autres zones prioritaires sur le bassin-versant de l'Ardières et du Morgon et **contribuer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau du Beaujolais et à l'atteinte du bon état écologique.**



>> Restaurer les milieux aquatiques et la continuité piscicole



De nombreuses opérations du contrat ont permis de réhabiliter le fonctionnement naturel des rivières sur plusieurs kilomètres dans l'objectif d'atteindre le « bon état des eaux », objectif commun à tous les états européens. Le « bon état », c'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, exempte de produits toxiques et disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

> DES TRAVAUX POUR AMÉLIORER LA BIODIVERSITÉ

Pendant 7 ans, le SMRB a mené des travaux de restauration de la continuité piscicole sur des cours d'eau dits prioritaires comme **l'Ardières, le ruisseau des Samsons, le Morgon et la Mauvaise** pour permettre à **la truite fario, le chabot, la lamproie de planer** ou encore **l'écrevisse à pieds blancs** de circuler librement et d'accéder à des zones indispensables à leur reproduction, leur alimentation ou leur abri.

Grâce à des échanges constructifs avec des propriétaires de seuils, 45 ouvrages de toutes tailles (de 40 cm de haut à 2 m) ont ainsi été supprimés ou aménagés.

Ces travaux d'un montant de 130 000 € et financés à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont permis de restaurer **la continuité piscicole et sédimentaire sur 17 km !**

RUISSEAU DES SAMSONS À QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS



EN 2014



EN 2016

> DES RIVIÈRES PLUS « NATURELLES »

Plusieurs tronçons de rivières ont été remodelés ou « renaturés » dans le cadre du contrat de rivières.

La première opération d'envergure a été réalisée par l'Agglo de Villefranche en 2015 à Gleizé. La rivière **le Nizerand** a été déplacée et reconstituée sur 1.2 km afin de désartificialiser le lit et créer de nouveaux méandres et une nouvelle ripisylve.

L'opération à 1.2 M d'euros a permis de sécuriser la départementale jouxtant le cours d'eau.

Un nouveau lit a aussi été créé sur **le Morgon** à Cogny en 2018 par le SMRB. Là encore, sur une centaine de mètres, le lit de la rivière initialement contraint le long d'une route communale a été redessiné et retaluté. Les berges accueilleront prochainement une ripisylve adaptée au milieu aquatique qui créera un ombrage intéressant pour une meilleure qualité de l'eau.

>> Préservons les zones humides !

Les zones humides (prairies humides, mares...) rendent de nombreux services à la société, souvent méconnus :

- elles régulent les eaux en stockant le ruissellement en période pluvieuse et en alimentant les rivières en période sèche,
- elles filtrent naturellement les pollutions par épuration des eaux,
- elles abritent une faune et une flore rare et diversifiée.

Dans le Beaujolais, on les retrouve surtout en fond de vallée - vallée de l'Ardières, de la Vauxonne, de la Saône - ou près des sources comme aux Ardillats ou à Vauxrenard. Un partenariat entre des éleveurs, le SMRB et le Conservatoire d'Espaces Naturels a permis ces dernières années de restaurer plusieurs mares à Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Etienne-des-Oullières et Charentay.

Avec leur végétation spécifique, elles abritent des espèces rares comme le **tritron crêté**, le **crapaud accoucheur** ou la **libellule leste barbare**.



>> Améliorer la qualité de l'eau



QUE DIT LA LOI ?

> VOTRE COMMUNE S'ENGAGE CONTRE LES PESTICIDES



En 6 ans, les communes du Beaujolais ont été accompagnées par l'animatrice phyto du SMRB pour repenser l'entretien des espaces verts publics et diminuer voire supprimer l'utilisation de pesticides.

La moitié d'entre elles a réalisé un plan de désherbage comprenant un audit des pratiques du service technique, une cartographie des zones à risque et des préconisations d'entretien pour chaque quartier.

Certaines communes sont allées plus loin que la réglementation en vigueur en signant la charte régionale « Objectif zéro pesticide dans les villes et villages ».

Entre 2014 et 2018, les communes ont bénéficié de formations et de 560 000 € d'aides pour l'achat de matériels de désherbage alternatif aux pesticides.



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi « Labbé » interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des forêts et des promenades accessibles ou ouvertes au public. **L'interdiction d'utilisation de pesticides s'est étendue aux particuliers au 1^{er} janvier 2019.**

Plusieurs communes, comme Gleizé, n'utilisent plus de pesticides dans leur cimetière communal depuis plusieurs années.

La présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair avec ces changements de pratique. Elle témoigne d'une meilleure prise en compte de la santé publique et de la qualité des eaux qui vous entourent.



> L'EAU POTABLE, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE À PRÉSERVER !

Sur le territoire du SMRB, **deux captages en eau potable sont identifiés comme « prioritaires »** au titre du Grenelle de l'Environnement. Le captage de Belleville-en Beaujolais et le captage de Villefranche. Ils représentent des ressources stratégiques pour les populations.

ZOOM SUR ...

Le captage de Belleville

- Son aire d'alimentation est le bassin hydrographique de l'Ardières (155 km²).
- Il alimente en eau potable 8 700 habitants de Belleville-en-Beaujolais.
- Les puits du captage sont situés à proximité de l'Ardières.



>> Des actions pour renforcer la préservation de la ressource en eau

Le SMRB, en partenariat avec la commune de Belleville, la chambre d'agriculture du Rhône, le CEN Rhône-Alpes, des caves coopératives, le lycée de Bel Air, et des organismes de recherche (IRSTEA), mobilise depuis 4 ans les viticulteurs situés sur l'aire d'alimentation du captage en eau potable de Belleville-en-Beaujolais.

L'objectif est de maintenir et favoriser les pratiques agricoles préservant l'eau et la biodiversité.

Une trentaine d'exploitants volontaires se sont engagés dans des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pendant 5 ans. **Ces mesures engagent les exploitants sur la réduction du recours aux pesticides, le maintien des zones humides, l'entretien de haies et de mares...**

Des formations sont également données sur l'optimisation de la qualité de pulvérisation, les couverts végétaux, la plantation de haies, le désherbage mécanique....

Pour financer l'animation du programme, les MAEC et les formations, le SMRB a mobilisé des fonds européens, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à deux outils : le contrat de rivières du Beaujolais et le Projet Agro-Environnemental et Climatique.



ADOPTÉZ-LES BONS RÉFLEXES !

Vous pouvez participer vous aussi aux efforts de dépollution de nos rivières.

Il est important de ne pas jeter dans l'évier, les toilettes ou les regards d'évacuation les produits suivants :



Pour l'entretien de votre maison, utilisez des produits d'entretien écologiques simples (vinaigre, bicarbonate de soude, détergent écologique multi-usage) et privilégiez les lessives sans phosphates.



La qualité générale des rivières du Beaujolais s'améliore doucement depuis 20 ans. **La pollution par les matières organiques est en diminution**, notamment grâce à la diminution des rejets urbains, industriels et vinicoles. Le contrat de rivières a d'ailleurs permis le financement de **nombreux travaux de modernisation des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement collectif et non collectif**.

La présence de pesticides, notamment les herbicides, est encore marquée sur les cours d'eau mais avec une baisse significative entre la campagne de suivi de 2008 et celle de 2018, montrant des pratiques plus raisonnées du monde agricole.

Les rivières du Beaujolais restent cependant des écosystèmes fragiles et facilement perturbables en raison de leur faible débit. Si l'amont peu anthropisé de tous ces cours d'eau est bien préservé, la qualité de l'eau a tendance à se dégrader à l'aval, dans les bassins de vie, avec notamment la présence de phosphore dans l'eau.

Des efforts sont encore à fournir pour diminuer davantage les rejets polluants. Le changement climatique a aussi une influence directe sur la qualité des cours d'eau : l'allongement des périodes de sécheresse augmente les températures de l'eau et diminue le débit moyen des rivières et leur pouvoir de dilution des polluants.

>> Les aides financières du contrat de rivières du Beaujolais ont accéléré la réalisation de **nouvelles stations d'épuration** comme celle de Corcelles-en-Beaujolais, une station à lit planté de roseaux. D'une capacité de 1 100 équivalents-habitants, cette station réduit sensiblement les apports polluants au ruisseau Le Butecrot.



>> Des rivières plus attractives pour les poissons !

Des suivis piscicoles réalisés tous les deux ans par la fédération de pêche du Rhône (sur 53 sites) montrent que l'espèce emblématique des rivières du Beaujolais, **la truite Fario**, est en progression dans les zones de refuge sur les parties amont, notamment sur l'Ardières, les Samsons, la Mauvaise ou le Morgon. C'est le signe que les actions menées sur l'assainissement, la réduction des pesticides, la végétation en bordure de cours d'eau et la continuité piscicole portent leurs fruits.

Certains petits ruisseaux des Ardillats ou de Saint-Didier-sur-Beaujeu abritent aussi **l'écrevisse pieds-blancs**, une espèce rare et menacée, très exigeante vis-à-vis de la qualité de l'eau.



>> Réduire les risques d'inondation

Malgré leur aspect paisible et leur taille modeste, les rivières du Beaujolais peuvent se révéler dévastatrices lorsqu'elles sont en crue. On se souviendra par exemple des dégâts causés par les inondations spectaculaires du 2 novembre 2008, notamment dans le centre-ville de Villefranche-sur-Saône. Ou encore des torrents de boue dévalant les rues de Saint-Julien ou de Beaujeu en 1993, 2000 et 2010.



> COMMENT LUTTER CONTRE LES INONDATIONS ?

Le SMRB travaille sur deux volets pour réduire les risques d'inondation :

>> La gestion des écoulements de crue

Il s'agit de réguler autant que possible les débordements des rivières en crue. Pour cela, il est possible de construire des ouvrages chargés de retenir les eaux excédentaires en période de crue. Ce type d'aménagement n'est toutefois efficace que s'il existe à proximité du cours d'eau un site propice au stockage d'importants volumes d'eau. On cherchera systématiquement à favoriser les débordements du cours d'eau dans des secteurs peu vulnérables – par exemple une prairie – et à les limiter dans les zones habitées.

Cette approche permet de protéger la population des crues les plus fréquentes et les moins violentes si le contexte s'y prête.



>> La réduction de la vulnérabilité des territoires inondables

Une approche complémentaire consiste à organiser et à aménager les territoires inondables pour qu'ils soient moins vulnérables.

C'est, par exemple, la réalisation de travaux sur les maisons fréquemment inondées pour qu'elles résistent mieux à l'action de l'eau.

C'est aussi aider les communes à s'organiser pour la gestion des inondations.

En combinant ces différentes actions, il devient possible de réduire significativement les dégâts causés par les inondations lorsqu'on ne peut empêcher les inondations elles-mêmes.

>> Le PAPI des rivières du Beaujolais

Pour se donner les moyens de lutter contre les risques d'inondations, le SMRB a mis sur pied un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Ce document contient un état des lieux des risques d'inondations dans le Beaujolais et un programme d'actions prévisionnel, à mettre en œuvre dans les deux années à venir. Il permet non seulement de disposer d'une feuille de route et d'assurer la cohérence de l'action du SMRB dans ce domaine, mais également de bénéficier de financements du fonds de prévention pour les risques naturels majeurs.

Pour plus de détails : www.rivieresdubeaujolais.fr

> L'OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DES CRUES DU SALLERIN À BLACÉ



volume
11 000 m³

Pour prévenir les inondations dans le hameau de la Tallebarde (Blacé), un champ d'expansion de crue du ruisseau le Sallerin (affluent de la Vauxonne) a été aménagé.

L'ouvrage peut contenir un volume de 11 000 m³ et protège ainsi la dizaine d'habitations des crues les plus fréquentes.

Le chantier, d'un coût total de 420 000 € TTC s'est achevé début 2018.

Il a été réalisé sous **maîtrise d'ouvrage de l'Agglo de Villefranche Beaujolais Saône**, avec l'assistance technique du SMRB.

Grâce au contrat de rivières, l'aménagement a bénéficié de **financement de la région Auvergne-Rhône-Alpes (52 %) et du département du Rhône (18 %)**.



>> Sensibiliser les habitants



> LES ENFANTS À LA DÉCOUVERTE DE NOS RIVIÈRES !

Depuis 2012, **240 classes et plus de 6 000 enfants** des écoles primaires du Beaujolais ont bénéficié d'animations pédagogiques sur le rôle et la richesse des milieux aquatiques. Les interventions, de 2 ou 3 demi-journées par classe, ont été conduites par la fédération de pêche, France Nature Environnement et Naturama. Une partie des animations se fait sur le terrain, le plus souvent les pieds dans l'eau !

Les thèmes abordés sont la faune et la flore aquatique, la découverte des pollutions, le cycle de l'eau, les inondations, la gestion de la ressource en eau.

Ces animations connaissent un franc succès auprès des élèves et des enseignants de primaire. Elles sont reconduites chaque année.



JARDINER AU NATUREL !

Le contrat de rivières du Beaujolais a permis de **sensibiliser des centaines d'habitants aux techniques alternatives à l'utilisation de pesticides.**



Chaque année depuis 2014, le SMRB organise dans plusieurs communes du territoire des conférences pour les amateurs de jardinage qui souhaite cultiver fruits et légumes au naturel.



En complément, **des ateliers de jardinage** dans les jardins collectifs de Belleville, Gleizé, Limas, Villefranche s/S ont permis de mettre en pratique les techniques naturelles.

>> Plus d'infos sur les rivières du Beaujolais ?

Retrouvez le site internet et les actualités du territoire sur les milieux aquatiques :

www.rivieresdubeaujolais.fr et sur Facebook 

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

En Mairie - 115, rue Grolée - 69220 Lancié

contact@smrb-beaujolais.fr - 04 74 06 41 31

Les élus du bureau du SMRB

Président : Jacky MENICHON, Maire de Lancié

1^{er} Vice-Président : Yves GROS, Maire de Le Perréon

2^e Vice-Présidente : Catherine REBAUD, 1^{re} Adjointe au Maire de Gleizé

3^e Vice-Président : Jean-Michel MOREY, Maire de Les Ardillats

Crédits photos : SMRB, CAVBS, Freepik.

Document imprimé en 62 000 exemplaires.

Mise en page et impression DG PROMO.



L'équipe technique du SMRB (de gauche à droite) :

Alice PATISSIER (Animatrice « phyto »), Lucien AUBERT (Technicien rivières), Grégoire THEVENET (Responsable), Monique MICHAUD (Attachée territoriale), Jérémie GAUBERTI (Chargé de mission inondation).